

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 15 décembre 2021

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

| |
|---|
| Heure du début de séance : 20h00 |
| Nombre de conseillers en exercice : 19 |
| Nombre de conseillers présents : 17 |
| Procuration : Madame Nelly Marechal, procuration à Monsieur Jean-Laurent Kernevez |
| Monsieur Jeanine Guillou, absente |
| Nombre de votants : 18 |
| Secrétaire de séance : Jean-Laurent Kernevez |

Madame Jeannine Guillou quitte la séance lors de l'appel car toutes les mesures barrières à l'épidémie ne sont pas respectées. Monsieur le Maire porte à l'attention des personnes présentes qu'il ne peut pas exclure un conseiller municipal pour cette raison.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 6 octobre 2021.

Madame Stéphan rappelle que lors de la précédente séance du Conseil Municipal, certains élus ont quitté l'assemblée avant la levée de la séance, alors qu'il restait encore un sujet d'information à aborder. Monsieur le Maire indique que désormais il lèvera la séance officiellement.

- Compte-rendu approuvé - une voix contre

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

- Ressources humaines : contrat d'apprentissage
 - Jumelage avec la ville de Selfkant en Allemagne
 - Convention langue bretonne
 - Informations sur le projet de voie verte, le Clos de Kervillou, le marché de Noël, le SIVOM et le Conseil Municipal des Jeunes
- Proposition adoptée à l'unanimité

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 1- Contrats d'adhésion à l'assurance statutaire et aux services de prévention et de gestion de l'absentéisme proposés par le CDG29

Le centre de gestion du Finistère propose un contrat d'adhésion à l'assurance statutaire et au service de prévention de la gestion de l'absentéisme. Monsieur le Maire propose d'accepter ce contrat.

- Proposition adoptée à l'unanimité

2- Délibération portant actualisation du régime indemnitaire RIFSEEP

Monsieur le Maire explique qu'il faut actualiser le régime indemnitaire RIFSEEP. La prime des agents sera versée après une durée de 3 mois au lieu de 6 mois de travail.

- Proposition adoptée à l'unanimité

3- Délibération portant versement de prime aux agents de droit privés

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour verser une prime de fonction aux agents de droit privé de 50€ par mois, soit 600€ à l'année.

- Proposition adoptée à l'unanimité

4- Contrat d'apprentissage

Il convient de prendre une délibération pour un contrat d'apprentissage concernant une jeune fille scolarisée à la MFR de Poullan au 1 janvier 2022. Elle y suit une formation de bac pro services aux personnes et aux territoires. Elle sera en apprentissage au sein de l'école primaire Henri Matisse, de la garderie, de la cantine et de l'enfance jeunesse.

- Proposition adoptée à l'unanimité

AMENAGEMENT

5- Validation de dénomination de rues

Monsieur le Maire explique que plusieurs parcelles ont été viabilisées et des logements y ont été construits. Il convient donc de donner un nom aux différents chemins d'accès à ces parcelles et à ces maisons afin d'une part, que les riverains aient une véritable adresse, et, d'autre part, que ces informations puissent être opérantes pour les services d'urgence : police, gendarmerie, Samu, pompier et également permettre l'installation de la fibre optique.

Voici les dénominations proposées :

- Impasse des Chênes
- Chemin de Langroas
- Impasse Ker Tymen

- Proposition adoptée - une voix abstention

6- Validation du Programme Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le plan d'aménagement patrimonial arrive à son terme à la fin de l'année civile. Monsieur le Maire rappelle que les communes engagées dans la dynamique Petites Cités de Caractère doivent mettre en place un Programme Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines. Ce programme, critère préalable de la charte de qualité des Petites Cités de Caractères qui succède au Plan d'Aménagement Patrimonial, est comme ce dernier obligatoire. Il s'agit d'un document de cadrage qui permet de notifier à l'écrit le projet politique dans le domaine des Patrimoines (culturel, naturel, matériel, immatériel) à l'échelle de Pont-Croix. Ce document doit être également transmis à la Région afin d'ouvrir la possibilité de solliciter le soutien financier en faveur des cités labellisées. Le Maire présente à nouveau les propositions d'aménagement.

- Proposition adoptée à l'unanimité

DIVERS

7- Tarifs du cimetière, du droit de place au marché, de la médiathèque et des salles communales

Monsieur le Maire propose de maintenir l'ensemble des tarifs de 2021 et donc de ne pratiquer aucune augmentation.

- Proposition adoptée à l'unanimité

8- Renouvellement du contrat de prestations globales « fourrière animale »

Conformément à la loi 99-5 du 6 janvier 99 (code rural) il est désormais fait obligation aux communes de disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens errants ou en état de divagation, soit d'un service de fourrière établi sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette commune (nouvel article 213-3 du code rural).

Afin de répondre à cette obligation, Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat avec le groupe SACPA qui propose des prestations illimités 24h/24 et 7j/7 ainsi que des locaux d'hébergement pour les animaux divagants.

Monsieur Evenat demande s'il est possible de mutualiser ce service de fourrière avec toutes les communes de la Communauté de communes de Cap Sizun. Après discussion, ce point est reporté au prochain Conseil. D'ici là, une autre solution sera étudiée par Madame Guillo.

9- Convention avec le Conseil Départemental pour les cours de breton

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention lie la commune et le Conseil Départemental du Finistère pour les cours d'initiation à la langue bretonne à l'école Henri Matisse. Ces cours concernent les élèves de petite, moyenne et grande section pour une heure hebdomadaire. La partie à charge de la commune est de 608,50 € conformément à la convention. Cette convention doit être renouvelée pour la période septembre 2021 – juillet 2022.

- Proposition adoptée à l'unanimité

10- Jumelage avec la ville de Selfkant en Allemagne

Monsieur le Maire présente les premiers contacts engagés avec la ville de Selfkant par des membres du comité de jumelage. Il présente rapidement cette ville allemande de 10 245 habitants située à l'ouest de l'Allemagne en Rhénanie-du-Nord-Westphalie

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires afin de mettre en place un nouveau jumelage entre la commune de Pont-Croix et Selfkant en Allemagne.

- Proposition adoptée à l'unanimité

PRESENTATION DE PROJETS

11- La Voie verte

Monsieur le Maire présente le projet de voie verte qui prend forme. Cependant, quelques problèmes subsistent, en particulier la traversée de la départementale au niveau de la déchetterie ainsi qu'une autre traversée sur la commune de Beuzec. La future voie verte aura une largeur de 3m avec un revêtement conçu pour tenir dans le temps. Le secteur de la lagune sera fermé aux voitures. La partie sud du tracé allant jusqu'à Kéridreuff sera priorisée.

12- Ecoquartier de Kervillou

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que toutes les parcelles de l'écoquartier de Kervillou ont été vendues.

13- SIVOM

Penarhan : les raccordements électriques auront lieu demain. Les riverains seront raccordés d'ici fin janvier.

Toul Broën : le réseau est terminé et sera bientôt raccordé électriquement.

14- Marché de Noël

Un chapiteau de 1500 m² sera installé le 16 décembre, après le marché du jeudi. La Mairie financera la location de ce chapiteau pour une semaine à hauteur de 10 000 €

15- Conseil Municipal des Jeunes

Le nouveau conseil municipal des jeunes a été mis en place le 4 décembre dernier. 15 jeunes ont été élus. Leur travail débutera en janvier 2022.

16- Conseil Citoyen

19 personnes ont accepté d'y participer. Le Conseil Citoyen se réunira dès la mi-janvier.

QUESTIONS DIVERSES

- Le compte administratif de l'EPIC cité musicale sera présenté tout début janvier pour répondre à une question de Monsieur Henri Moan sur ce point.
- Monsieur Evenat souligne le manque de salles de spectacle sur l'ensemble du Cap-Sizun. Il demande si ce sujet peut être abordé en Conseil communautaire. Monsieur le Maire lui répond que la Communauté de communes n'a pas la compétence culture et que donc ce sujet ne peut pas y être traité, ce que Monsieur le Maire déplore également.
- Concernant la fusion administrative des EHPAD de Pont-Croix et d'Audierne toutes les instances syndicales n'auraient pas encore signé cette fusion mais les syndicats majoritaires l'ont signée.
- La poste de Pont-Croix est fermée toute la semaine : la personne habituellement au guichet est déplacée sur Douarnenez pour palier à une autre absence de personnel.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 22h.

Fait et affiché à Pont-Croix le 16 décembre 2021

Le Maire
Benoît Lauriou



